

## La gestion et le traitement des déchets

### ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La collecte et le traitement des déchets ménagers, l'organisation du tri et de la collecte sélective, la gestion des déchetteries et le ramassage des encombrants sont assurés par le service environnement du Muretain Agglo.

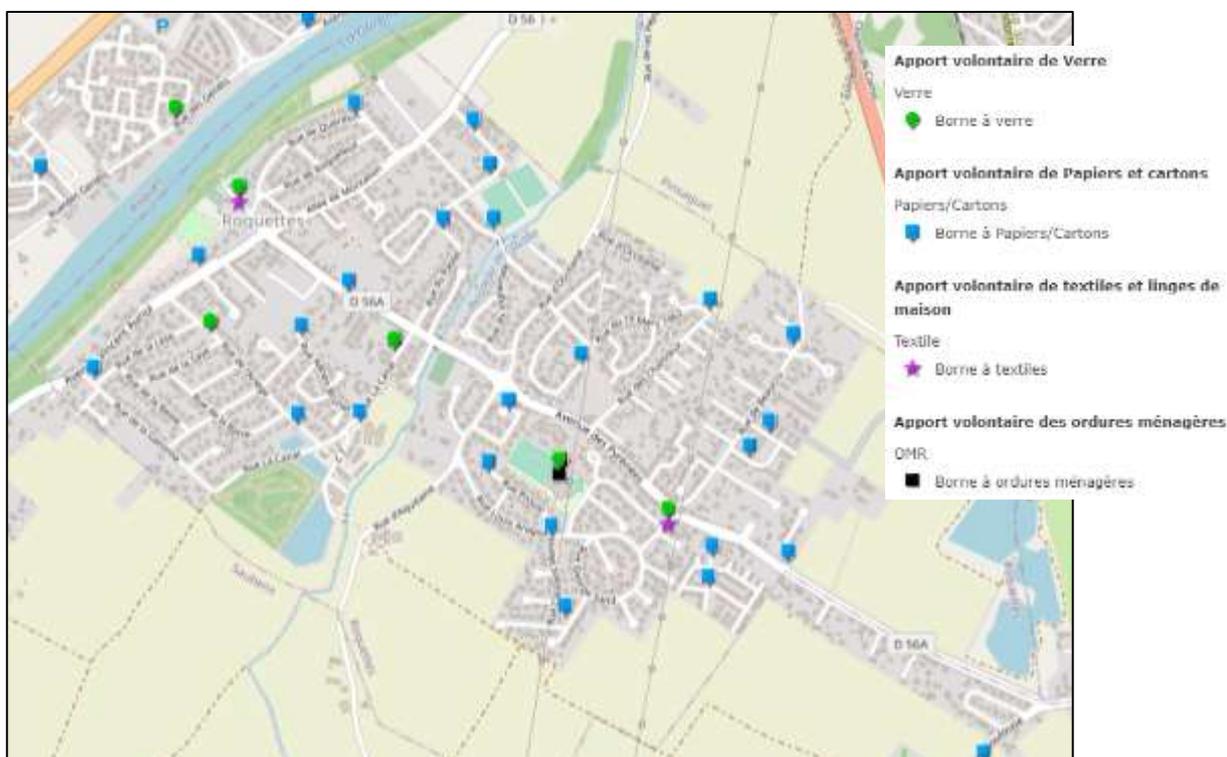
La collecte est assurée au porte-à-porte pour :

- Les ordures ménagères, une fois par semaine le mardi ou le vendredi matin (sauf jours fériés),
- Les déchets recyclables, le mercredi matin (sauf jours fériés).

Un ramassage est assuré concernant les encombrants et les déchets verts selon un calendrier communiqué par le Muretain Agglo.

Enfin, plusieurs points d'apport volontaire sont présents sur l'ensemble du territoire :

- Cinq points pour la collecte du verre,
- Près de 30 points pour le papier et le carton,
- Deux points pour le textile et linge de maison,
- Deux points pour les ordures ménagères,
- Un point pour les emballages recyclables.



## DECHETTERIE

Aucune déchetterie n'est présente sur le territoire communal.

En revanche, les habitants de Roquettes ont accès à celles de Labarthe-sur-Lèze, Muret et Roques, ouvertes du lundi ou samedi.

